Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20260727-D_2026_07_42-AI
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026

D_2026_07_42

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 23 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS,

MMES : Karine BLANC, Elisabeth BONNAND, Sylvie BOLLARD, Catherine COQUARD, Jade FOLLET-TROSSET, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD

Excusées : Lydie ROLLIN (procuration donnée à Karine BLANC), Charles STÖHR

Le quorum est atteint.

M. Mathis BLANC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Objet : Epicerie : achat du fonds de commerce

Madame Le Maire expose que suite à la réunion de travail qui s'est tenue le 9 juillet, elle a contacté Mme Buellet pour l'informer d'un accord de principe pour l'achat du fonds de commerce d'épicerie, alimentation, mercerie, journaux, produits laitiers, gérance d'un débit de tabac exploité à Hautecourt-Romanèche, 5 Route de Cize.

Mme Buellet a pris attache avec l'office notarial de Me DI-GUARDO et ETIEVANT afin de rédiger la promesse de vente et l'acte à intervenir. Un RDV est pris pour le 5 août.

Le fonds de commerce sera définitivement fermé au 31 juillet 2026. Madame Le Maire rappelle qu'il convient de maintenir un commerce de proximité pour les habitants du village et des environs.
Un projet d'aménagement d'un bâtiment communal à côté de la mairie est à l'étude pour réaliser le transfert du commerce.
Le fonds de commerce sera placé en fermeture provisoire par l'administration des douanes au 1er août 2026 à la suite du départ à la retraite de Mme Buellet, gérante, le 31 juillet 2026.
A la suite de la cession définitive, l'administration des douanes procédera à la clôture définitive de l'agrément délivré à Madame Buellet. Le fonds sera suspendu pour une durée d'un an, jusqu'à l'obtention de l'agrément d'un repreneur, dans le cadre de la mise en location-gérance du fonds par la commune.

Madame le Maire demande dans un premier temps l'autorisation de signer la promesse de vente consentie pour une durée qui reste à confirmer avec l'étude notariale, et, dans un second temps l'acte à intervenir aux conditions ci-après :
Cession du fonds de commerce au prix de 60 000€ + frais accessoires ou annexes (publication, droits de mutation, débours, frais de greffe…)

Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20260727-D_2026_07_42-AI
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026

Il est à noter que si l'une ou l'autre des parties venait à refuser de réaliser cette opération, elle y sera contrainte par tous les moyens et voies de droit et devra verser à l'autre partie à titre de dommages et intérêts la somme de 6 000€.

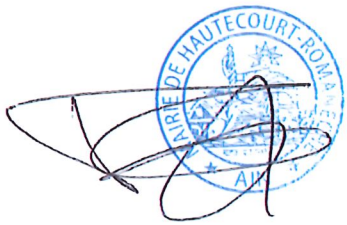
Le conseil, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte à intervenir en l'étude de Me DI GUARDO et ETIEVANT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance
Mathis BLANC

Le Maire
Nathalie GIVORD





Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 27/07/2026
Et publication ou notification du 27/07/2026